

## **Assemblée générale ordinaire du 9 août 2020**

### **Procès-Verbal**

#### **1. Ouverture et salutations**

Le président Patrick Robyr constate que l'assemblée a été convoquée dans les formes et délais conformes aux statuts de l'Association, et salue la présence des nombreux amis de l'Arnouva ayant répondu à l'invitation à l'AG 2020.

#### **2. Adoption de l'ordre du jour**

Aucune modification de l'ordre du jour n'a été soumise au comité avant l'assemblée. Aucune modification n'est demandée par les membres présents.

#### **3. Contrôle des présences**

30 membres sont présents pour cette première assemblée générale.

#### **4. Nomination des scrutateurs**

Le scrutateur Stéphane Theller est désigné par le président et accepte sa mission.

#### **5. Adoption du PV de l'AG du 4 août 2019.**

Le PV est approuvé sans remarques.

#### **6. Rapport du président**

Le vin chaud du 23 février a réuni une quinzaine de personnes. Je n'étais pas présent, mais d'après les photos partagées, je crois pouvoir dire que l'appétit de tous a été satisfait, et que le vin chaud a fait oublier la relative fraîcheur de la fin de l'après-midi et a délié les langues.

Comme partout, la crise sanitaire a touché l'Arnouva, et a eu raison de la balade-cueillette organisée par Monique Robyr. Merci à elle pour cette initiative, ça n'est que partie remise et nous relancerons cette activité en juin prochain, en espérant que d'ici-là, nous aurons vaincu ce satané virus.

La vie à l'Arnouva n'a encore une fois pas été de tout repos depuis notre dernière assemblée générale. Je relèverais ici l'effondrement surprenant de l'ancienne grange de Conrad. Nous n'avons pas d'informations sur ce qu'il adviendra de cette ruine, mais je sais que je peux compter sur nos membres pour réagir en cas de reprise de travaux non autorisés.

Les activités du restaurant de l'Arnouva ont également perturbé la quiétude de nos mayens. Je reviendrai dans les divers sur ce point.

Enfin, je crois que nous pouvons placer cette année passée sous le signe de la communication. La mise en place du groupe « Whatsapp » par Stéphane Theler nous permet de rester en contact permanent, et de relayer toutes les informations utiles de façon optimale, bien plus efficacement que par e-mail. Toutefois, si le partage de messages humoristiques nous a aidés à égayer la période de confinement, je pense qu'il faudrait à l'avenir favoriser les échanges directement en lien avec notre association, et éviter de surcharger le fil de discussion. Ceci dit, comme disait l'autre, « rire c'est bon pour la santé », un petit gag de temps en temps ne nous fera pas de mal. Je profite de l'occasion pour encourager ceux qui ne sont pas encore sur le groupe à s'y inscrire auprès de Stéphane Theler, qui en est l'administrateur.

En conclusion, je pense pouvoir dire que l'année écoulée a resserré les liens entre nous et a montré l'utilité de notre association.

## **7. Lecture des comptes**

Les recettes pour 2019 se montent à 861.77 CHF et les dépenses à 157.73 CHF. Le bénéfice de l'année se monte donc à 704.04 CHF.

Avec un capital fin 2018 de 3'793.15 CHF et 320.- CHF de cotisations pour 2020 payées en avance en 2019, non comptabilisées dans les recettes 2020, la fortune totale de l'Association se montait à 4'817.19 CHF au 31 décembre 2019.

## **8. Rapport des vérificateurs des comptes**

Yves-Roger Rey procède à la lecture du rapport de vérification des comptes.

## **9. Décharges aux membres du comité et aux vérificateurs des comptes**

L'unanimité de l'assemblée accepte les comptes 2019 et donne décharge aux membres du comité et aux vérificateurs des comptes.

## **10. Admissions - Démissions – exclusions – décès**

Admissions : aucune.

Démissions : Christina et Anne-Rose Besse.

Exclusions : aucune.

Décès : aucun.

## **11. Divers**

- Activités 2019-2020 :
  - vin chaud : dimanche avant mardi-gras, 14 février 2021, dès 14h00. Organisation : Patrice Barras
  - AG : dimanche 8 août 2021, au mayen de Jérémie Robyr
- Restaurant de l'Arnouva : Jérémie a eu contact avec le gérant du restaurant, qui a été compréhensif et a depuis réduit le volume de la musique lors des brunchs. Pour sa part, le dépôt de plainte n'est pas opportun. L'assemblée convient de ne pas déposer de plainte. Le cas échéant, avant de le faire, le président prendra contact avec Maxime Fournier, directeur de CMA Immobilier.
- Zone « restriction des nuisances : le président écrit à la commune pour modifier le degré de sensibilité au bruit de la zone, et demander d'étendre le périmètre de la zone touristique à la zone mayens de l'Arnouva.
- Stéphane relève l'effort de CMA pour réenherber les surfaces touchées par les travaux et pour la suppression de la route. Le président écrira un e-mail à CMA pour les remercier.
- Yves-Roger donne des informations sur la transformation du restaurant du Signal (restaurant, mur de grimpe, 2 chambres pour personnel).
- Travaux au restaurant du Signal : le président demandera à la commune d'étudier des solutions alternatives d'accès pour les travaux, ainsi que des informations sur l'accès en exploitation.
- Route : le président fera une proposition de partage des travaux sur la base des devis reçus, Jean-Pierre et Yves-Roger organiseront ensuite une séance sur place avec les propriétaires concernés.

Arnouva, le 10 août 2020

Auteur du PV : Patrick Robyr, président